

Association Francophone de Padel

Règlement Inter Equipes 2025

Version 25 juin 2025



WWW.AFPADDEL.BE
secretariat@AFPadel.be



Règlement des inter-équipes AFPadel

Catégories d'âges, mixtes et MD1000

Version 2025

1. Règles générales.....	2
2. Définitions	3
3. Catégories.....	4
4. Formats de rencontre et de jeu	6
5. Horaires et calendrier	7
6. Composition des équipes	10
7. Inscriptions des équipes.....	11
8. Tirage au sort des poules et du tour final	12
9. Arbitrage / juge-arbitrage	14
10. Déroulement des rencontres	14
11. Conditions financières.....	16
12. Amendes et sanctions	16



1. Règles générales

- 1.1. Les inter-équipes de padel sont organisés par l'AFPadel et destinés aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux inter-équipes accepte tous les points du règlement décrits dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des inter-équipes et sera la personne de contact avec l'AFPadel. La présence du juge-arbitre (ou du responsable des inter-équipes) est obligatoire lors des rencontres d'inter-équipes.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les inter-équipes de padel sont réservés aux joueurs et joueuses affilié(e)s à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur ou d'une joueuse est demandée sur le site de l'AFPadel (www.afpadel.be) par le joueur et doit être validée par le club.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel dans la section [AFPadel > L'affiliation individuelle](#).
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Pour les inter-équipes, les joueurs ou joueuses peuvent s'associer sous la bannière d'un même club (quel que soit le club auquel le joueur ou la joueuse est membre).
- 1.10. La gestion des inter-équipes est effectuée via le site de la fédération : www.afpadel.be (Via Mon AFPadel).
- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le règlement d'ordre intérieur de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.



- 1.13. Au niveau de l'organisation des compétitions au sein d'un club, les inter-équipes sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des inter-équipes pour organiser leurs poules et tableau final.
- 1.14. L'âge minimum pour participer aux inter-équipes Mx et MD1000 est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'inter-équipes concernée.

2. Définitions

- 2.1. La CATÉGORIE désigne le niveau de l'inter-équipes.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur ou d'une joueuse dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par ses points ELO.

Les points ELO déterminants l'accès d'un joueur à une catégorie sont ceux arrêtés au 01/07/2025, ou ceux reçus lors de l'obtention de son affiliation ou de sa modification de « classement ».

Le détail de l'attribution des classements est disponible dans le document relatif à l'attribution des points ELO.

- 2.3. Aucune réévaluation des points ELO d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes, à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués et des joueurs qui auraient gagnés un nombre de points leur permettant de jouer 2 catégories au -dessus de leur catégorie d'origine ou de la catégorie la plus basse dans laquelle ils pouvaient s'inscrire au 01/07/2025.
- 2.4. Les catégories OPEN sont ouvertes à tous les joueurs et toutes les joueuses, peu importe leurs points ELO.
- 2.5. Une « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une date dans le planning. La « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



3. Catégories

3.1. Catégories d'âge :

- MD+35-1 : messieurs nés en 1990 et avant
- MD+35-2 : messieurs nés en 1990 et avant
- MD+35-3 : messieurs nés en 1990 et avant
- MD+45-1 : messieurs nés en 1980 et avant
- MD+45-2 : messieurs nés en 1980 et avant
- MD+45-3 : messieurs nés en 1980 et avant
- MD+55 : messieurs nés en 1970 et avant
- WD+30-1 : dames nées en 1995 et avant
- WD+30-2 : dames nées en 1995 et avant
- WD+30-3 : dames nées en 1995 et avant
- Senior+ : dames nées en 1970 et avant – messieurs nés en 1965 et avant

INTER-EQUIPES					
VETERANS	Points de la paire		Conditions individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
MD+35 I	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
MD+35 II	0	3000	0	1600	♂ ou ♀
MD+35 III	0	1400	0	800	♂ ou ♀
MD+45 I	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
MD+45 II	0	3000	0	1600	♂ ou ♀
MD+45 III	0	1400	0	800	♂ ou ♀
MD+55	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
SENIOR+	0	∞	0	∞	♂ ou ♀
WD+30 I	0	∞	0	∞	♀
WD+30 II	0	2200	0	1200	♀
WD+30 III	0	800	0	500	♀



3.2. Mixtes :

- MX100
- MX200
- MX300
- MX400
- MXOPEN : Catégorie OPEN

INTER-EQUIPES					
MIXTES	Points de la paire		Conditions individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
Mx100	0	800	0	500	♂ et ♀
Mx200	0	1400	0	800	♂ et ♀
Mx300	0	2200	0	1200	♂ et ♀
Mx400	0	3000	0	1600	♂ et ♀
MxOPEN	0	∞	0	∞	♂ et ♀

3.3. MD1000 :

INTER-EQUIPES					
ELITES	Points de la paire		Conditions individuelles		GENRE
	Min.	Max.	Min.	Max.	
MD1000	3600	∞	1800	∞	♂ ou ♀

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées au point 3.1 et 3.3 selon les mêmes conditions particulières mentionnées (POINTS DAMES = POINTS HOMMES).



4. Formats de rencontre et de jeu

4.1 Pour les catégories d'âges et mixtes, une rencontre d'inter-équipes se déroule en 2 séries de 2 matchs.

4.2. En MD1000, chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs.

4.3. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.

4.4. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs.

Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2 ou dans les matchs 3 et 4 (et 5 et 6 en MD1000).

4.5. Pour la catégorie mixte, la rencontre se déroule dans l'ordre suivant :

- 1^{ère} série de 2 matchs : 1 double hommes et 1 double dames

- 2^{ème} série de 2 matchs : 2 doubles mixtes

4.6. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants avec un super tie-break en 10 points au 3^{ème} set.



5. Horaires et calendrier

5.1. Horaires des rencontres :

	Mardi	Jeudi
10h00	SENIOR+	(SENIOR+)

	Vendredi	Samedi	Dimanche
09h00		MX100 (MXOPEN) MX300 (MD+35-II)	WD+30-I (MD45-I) WD+30 III (WD+30 II)
12h00		MXOPEN (MX300) MD+45-III (MD+55)	WD+30-II (WD+30-I) MD+45 II (MD+35-III)
15h00		MX200 (MX100) MD+55 (MX300)	MD+45-I (WD+30-III) MD+35-III (MD+45 II)
18h00		17h MD1000 (Mx200) MD+35-II (MD+55)	
19h00	MX400 -MD35-I (MD+45-III)		

Les horaires mentionnés en **vert** sont **prioritaires**. Si, en fonction du nombre d'équipes inscrites, ces horaires ne peuvent être respectés, les horaires secondaires (en noir) seront utilisés. **Il faut donc être disponible aux deux horaires mentionnés. Les MD1000 débutent leurs rencontres à 17H.**

5.2. Calendrier des rencontres :

5.2.1. Calendrier des rencontres des catégories d'âges et mixtes (sauf SENIOR) :

Poules														
Week-end 1			Week-end 2			Week-end 3			Week-end 4			Week-end 5		
Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.
29/8	30/8	31/8	5/9	6/9	7/9	12/9	13/9	14/9	19/9	20/9	21/9	26/9	27/9	28/9
Tour Final														
Week-end 1			Week-end 2			Week-end 3			Week-end 4			Week-end 5		
Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.	Ve.	Sa.	Di.
3/10	4/10	5/10	10/10	11/10	12/10	17/10	18/10	19/10	7/11	8/11	9/11	14/11	15/11	16/11
Week-end 6														
Ve.	Sa.	Di.												
21/11	22/11	23/11												



SENIOR + :

Poules				
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
26/8	2/9	9/9	16/9	23/9

Tour Final					
Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
30/9	7/10	14/10	4/11	11/11	18/11

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le 29 septembre à minuit (ou le 25 septembre à minuit pour les Senior+).

Le tour final débutera dans la foulée directe de la phase de poules, soit le week-end du 3 octobre 2025 pour toutes les catégories, à l'exception des Senior+ qui débiteront le mardi 30/09.

Les finales de toutes les catégories seront organisées soit dans un des deux clubs participants, à l'horaire prévu dans le planning, soit dans un club neutre le 22/11.

5.2.2. Calendrier des rencontres MD1000 et MXOPEN :

Les phases de poules des catégories MD1000, MXOPEN, MD+35 I et WD+30 I sont programmées à partir du **5/9**. En fonction du nombre d'équipes inscrites, le calendrier se poursuit de semaine en semaine. Le calendrier sera également adapté en fonction des Majors.



5.2.4. Report d'une rencontre :

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. Les demandes doivent être introduites dans « Mon AFPadel » par le capitaine d'équipe. En cas d'absence de réponse de l'équipe adverse, la date initiale reste d'application. Nous conseillons les capitaines de s'assurer par un autre moyen de communication que le message a bien été reçu/lu par l'équipe adverse. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération (secretariat@AFPadel.be), et enregistrés dans « [Mon AFPadel](#) ». Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

- Tout match terminé est acquis,
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur « [Mon AFPadel](#) »,
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté,
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la composition des matchs de cette série peut être complètement ou partiellement changée (dans [Mon AFPadel](#)),
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.

En cas de remise/report, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel et une demande doit être encodée via «Mon AFPadel».

- 5.3. Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membres de l'équipe au moment de la date initiale de la rencontre.
- 5.4. Le planning des inter-équipes sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel (et/ou [Mon AFPadel](#)). Les résultats et classements seront mis à jour sur le site de l'AFPadel.
- 5.5. Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.



6. Composition des équipes

- 6.1. Tout joueur inscrit sur la liste de force de l'équipe peut participer à la rencontre.
- 6.2. **En cours d'inter-équipes, les ajouts de joueurs sont autorisés à l'exception des joueurs déjà inscrits dans une équipe de la même catégorie dans un club différent.**
- 6.3. Les joueurs faisant partie d'une équipe ayant déclaré forfait après le tirage ne peuvent participer à la compétition avec une autre équipe.
- 6.4. Les ajouts de joueurs doivent être faits par le responsable de club ou le/la capitaine, via [Mon AFPadel](#), avant le début de la rencontre.
- 6.5. En cours d'inter-équipes, les suppressions de joueurs sont interdites.
- 6.6. Un joueur ne peut être inscrit dans plusieurs équipes de la même catégorie pour des clubs différents.
- 6.7. Les joueurs devront, avant de monter sur le terrain :
 - être en ordre d'affiliation licence « Joueur »,
 - avoir un nombre de points ELO (si les points ELO du joueur nécessitent une révision, celle-ci doit être introduite via [Mon AFPadel](#) 48h avant le jour de la rencontre. Un appel au secrétariat n'est pas inutile afin de s'assurer du traitement de la demande par la commission classements avant le début de la rencontre),
 - être en ordre de cotisation dans leur club,
 - être inscrits dans l'équipe,- et sur la liste d'équipe dans [Mon AFpadel](#),
- 6.8. Un joueur peut participer à plusieurs rencontres la même « Journée d'inter-équipes », mais dans des catégories différentes.
- 6.9. Un joueur sous certificat médical ne peut participer à aucune compétition durant la période que couvre le certificat médical.



7. Inscriptions des équipes

- 7.1. L'inscription des équipes devra se faire entre le 22 juillet et le 03 août 2025 à minuit au plus tard sur [Mon AFPadel](#).
- 7.2. Nombre d'équipes autorisées.

En fonction du nombre de terrains dont il dispose, un club peut inscrire :

1 terrain :	2 équipes par créneau
2 terrains :	3 équipes par créneau
3 terrains :	4 équipes par créneau
4 terrains :	5 équipes par créneau
5 terrains :	7 équipes par créneau
6 terrains :	8 équipes par créneau
7 terrains :	9 équipes par créneau
8 terrains :	10 équipes par créneau
9 terrains :	11 équipes par créneau
10 terrains et plus :	12 équipes par créneau

Aucune dérogation ne sera accordée.

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.

Les clubs ne disposant que d'un seul terrain pourront recevoir des rencontres d'Inter-équipes uniquement pour les créneaux du samedi et du dimanche, à 9h00 et à 15h00 ou 12h00 (uniquement). Ils peuvent inscrire UNE équipe aux autres créneaux (vendredi 19h, samedi et dimanche à 18h) qui jouera uniquement à l'extérieur.



8. Tirage au sort des poules et du tour final

- 8.1. Une poule d'inter-équipes compte minimum 3 et maximum 6 équipes. Si une catégorie se compose de 7 équipes, une seule poule de 7 est autorisée.
- 8.2. La composition des poules se fera, dans la mesure du possible, sur une base régionale. Si le nombre d'équipes inscrites par région n'est pas suffisant que pour assurer une répartition régionale, les poules de cette catégorie seront organisées en inter-régions.
- 8.3. Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 ou de 7 équipes, il y aura 4 sortants.
- 8.4. Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :
 - Victoire = 3 points
 - Égalité = 1 point
 - Défaite = 0 point
- 8.5. Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules (ou lors d'une rencontre du tableau final), elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on départage les équipes de la manière suivante :
 1. On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
 2. Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
 3. Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 3^{ème} match qui détermine le vainqueur de la rencontre (sauf en MD1000 où c'est toujours le 5^{ème} match qui est pris en compte).
- 8.6. En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :
 - 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les



rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).

- 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,
 - a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus
 - b. S'il devait encore subsister une égalité, le JA général des inter-équipes déterminera les deux équipes sortantes par tirage au sort en cas d'égalité pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, ou une équipe en cas d'égalité pour la 2^{ème} place.
 - 5) Si lors des étapes 1,2,3 et 4 l'égalité se réduit à 2 équipes, c'est la règle de la confrontation directe qui est d'application.
-
- 8.7. Les 1^{er} de poules seront placés en priorité sur les places « Bye » du 1^{er} tour du tableau final par tirage au sort. Dans le cas où il y aurait plus d'équipes 1^{ère} de poule que de place « Bye », il pourrait y avoir des équipes 1^{ère} de poule placées au 1^{er} tour du tableau final.
 - 8.8. Club visité/visiteur dans le tableau final : un 1^{er} de poule recevra au 1^{er} tour du tableau final.
 - 8.9. Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.
 - 8.10. Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes : le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement dans le tableau final (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est bye, elle est considérée comme ayant reçu le match.
 - 8.11. Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle : qui est placée en haut dans le tableau, (exemple deux équipes à égalité et ayant débuté au même stade de la compétition, c'est l'équipe placée en haut du tableau qui reçoit)
 - 8.12. Si le club qui devait normalement recevoir la rencontre est dans l'incapacité de recevoir (nombre max. d'équipes jouant à la maison déjà atteint, tournoi programmé ce WE là, ou autres circonstances transmises au secrétariat de l'AFPadel **ET** encodées dans [Mon AFPadel](#)), la rencontre sera automatiquement programmée dans le club adverse (l'AFPadel ne demandera jamais à un club de devoir louer des terrains dans un autre club pour le bon déroulement d'une rencontre).



9. Arbitrage / juge-arbitrage

- 9.1. Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable inter-équipes. Le responsable inter-équipes prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.
- 9.2. Une rencontre d'inter-équipes se joue obligatoirement sur deux terrains. À l'exception :
 - des clubs n'ayant qu'un seul terrain (ou un seul terrain couvert en cas d'intempéries) ;
 - ou si plusieurs rencontres sont prévues en même temps.

10. Déroulement des rencontres

- 10.1. **A destination des clubs** : toutes les rencontres doivent obligatoirement se dérouler sur 2 terrains (sauf pour les clubs à 1 terrain). Sauf dans le cas où la fédération a programmé plus de rencontres que de terrains disponibles. Par exemple 3 rencontres sur 2 terrains, 4 rencontres sur 5...). Dans ce cas, la règle 9.1 sera d'application.
- 10.2. Les joueurs de la 1^{ère} série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.
- 10.3. 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines remplissent la composition des deux premiers matchs dans Mon AFPadel. Cette règle est d'application avant chaque série de matchs.
- 10.4. La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.5. Une « série de matchs » est considérée comme débutée une fois que les deux capitaines ont rentré leur composition de match. En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.6. L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.
- 10.7. Le responsable inter-équipes (ou JA) du club visité est chargé de contrôler :
 - 1°. Que l'encodage des équipes (visitée et visiteuse) sur la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit fait avant de débiter la partie, et ce avant chaque série de 2 matchs.



2°. Que les joueurs(ses) sur le terrain soient bien les joueurs(ses) mentionné(e)s sur la feuille de match dans « Mon AFPadel ».

3°. Que l'encodage des résultats soit correct et fait après chaque série de 2 matchs joués.

4°. Que la feuille de match dans « Mon AFPadel » soit signée par les 2 capitaines à la fin de la rencontre d'inter-équipes.

ATTENTION : si le JA ou responsable inter-équipes laisse jouer les équipes sans avoir effectué le travail administratif d'encodage, aucune plainte post rencontre ne sera recevable et les résultats sportifs obtenus sur le terrain seront validés.

- 10.8. Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 6-0 suivant le format du match).
- 10.9. Une paire qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à la paire adverse. Il faut encoder le score dans Mon AFPadel (**pas de retrait ou WO**).
- 10.10. Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans Mon AFPadel. En cas de défaut d'encodage, se référer à l'article 13 qui prévoit un WO général de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.11. En cas de problème informatique, une feuille papier doit être complétée et transmise au responsable IE du club visité. Celui-ci pourra encoder les résultats présents sur la feuille dès le lendemain de la « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » de la rencontre.
- 10.12. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.13. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 10.14. Le juge-arbitre, le responsable inter-équipes ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.15. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.
- 10.16. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction, ...), avec accord du capitaine adverse. L'équipe visitée devra en informer la fédération.



10.17. En cas d'intempéries annoncées, les capitaines d'équipes feront preuve de « **bonne intelligence** » pour analyser et anticiper la situation pour maintenir, reporter, intervertir ou déplacer une rencontre. En cas de désaccord, contacter le secrétariat de l'AFPadel qui tranchera la situation.

11. Conditions financières

11.1. L'inscription d'une équipe aux inter-équipes est de 20 euros.

11.2. L'équipe visitée met à disposition le(s) terrain(s) et fournit les balles. Un tube de balles neuves pour 2 matchs pour toutes les catégories (sauf en MD1000, 6 tubes/rencontre).

12. Amendes et sanctions

12.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des inter-équipes.

12.2. Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en inter-équipes.

12.3. Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours, ... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.

12.4. Tableau des amendes et sanctions :



Type d'amende	Amende	Sanction/Résultat
Joueur non affilié à la fédération et aligné en match	100 €	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Retard d'une équipe < 30 minutes > 30 minutes	50 € Voir amendes pour forfait	Rencontre perdue par forfait 6-0
Nombre de joueurs insuffisant (1 ou 2 absent(e)s)	50 € / match non joué par série	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Joueur non repris sur la feuille de match	25 € / joueur	Match perdu sur une score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Non-respect des règles reprises au point 3 (catégories)	150 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	Série de 2 matchs perdus sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format de match
Mention fausse sur la feuille de match	100 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Forfait général après établissement du calendrier	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour une rencontre **	Amende forfaitaire 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h avant Amende additionnelle * au bénéfice du club hôte : (durée de la rencontre = 3 heure) x (coût de la location des terrains)	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour la seconde fois **	Amende forfaitaire 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h avant Amende additionnelle * au bénéfice du club hôte : (durée de la rencontre = 3 heure) x (coût de la location des terrains)	Disqualification pour le reste de la compétition
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	25 € / joueur	
Pas de pièce d'identité	25 €	Le joueur concerné ne peut pas jouer la rencontre
Résultats non encodés dans les délais	50 €	-
Participation à 2 rencontres dans la même catégorie, la même journée	Aucune	Perte de tous les matchs joués par le joueur lors de la journée de compétition sur le score de 9-0



Aucune exception ne sera accordée en cas de non-déclaration d'un classement dans une autre fédération ou dans un autre sport de raquette		
Non déclaration d'un classement existant dans une autre fédération de sport de raquette	Aucune	Adaptation immédiate du classement du joueur et application d'un score de 9-0 (ou 0-9) à tous les matchs joués par le joueur dans un délai de 72h.

*

L'amende additionnelle rétrocedée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait, l'amende forfaitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'inter-équipes] * [cout de la location des terrains]. Si le club hôte déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.

- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les inter-équipes en set de 9 soit [4,5] * [24]
- L'amende est de **180 €** pour les inter-équipes en 2 sets (avec ST) soit [7,5] * [24]

**

L'amende forfaitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale.